



Séance ordinaire du comité exécutif spécial de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, à Gatineau, le mercredi 16 juin 2020 à 11 h 55 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Cédric Tessier.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Jocelyn Blondin, Louise Boudrias, Audrey Bureau, Daniel Champagne, Geneviève D'amours, Mike Duggan, Laurence Gillot, François LeBlanc, Jean Lessard, Maude Marquis-Bissonnette, Isabelle N. Miron, Myriam Nadeau, Marc Phaneuf et François Pirart.

CE-2020-368*

NOUVELLE PLACE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2019-397 du 11 juin 2019, a adopté le projet de la nouvelle place des Pionniers (incluant la bibliothèque Lucy-Faris);

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier a été finalisé et que nous connaissons maintenant l'année de démolition et de construction;

CONSIDÉRANT QUE les montants présentés pour établir le budget étaient basés sur un estimé de 2018 incluant l'inflation pour 2019 et qu'un ajustement de ce montant est nécessaire afin de tenir compte de l'inflation annuelle des coûts de démolition et de construction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le nouveau plan de financement en amendant la résolution numéro CM-2019--397 du 11 juin 2019, pour augmenter l'emprunt autorisé de 5,5 M\$ pour donner suite au projet de bibliothèque Lucy-Faris et de prévoir les remboursements à même les sommes récurrentes du plan d'investissement – Volet projet de développement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-369*

APPUI ET SOUTIEN DE LA VILLE DE GATINEAU POUR UN PROJET DE LOGEMENT ATYPIQUE ET POUR UN PROJET D'HÉBERGEMENT DE TRANSITION

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un projet de bâtiments modulaires destiné à accueillir une clientèle en situation d'itinérance est improbable d'ici à la fin de l'année 2020

en vertu des délais associés au financement et aux ajustements à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le financement d'un projet temporaire nécessite un engagement financier de la part de la SCHL par l'entremise d'un programme à identifier et une confirmation de l'admissibilité au volet 3 de la part de la SHQ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de bâtiments modulaires sans fondation nécessiterait l'adoption d'un PPCMOI par le conseil municipal, suite au dépôt d'une proposition de développement par le promoteur;

CONSIDÉRANT la difficulté d'autoriser un projet temporaire en réponse à l'urgence sanitaire COVID-19 immédiate :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

A – Projet Mon chez-Nous

- que la Ville signifie clairement au promoteur qu'en raison des enjeux associés au développement d'un tel projet, il est peu probable que ce dernier se réalise d'ici la fin de l'année;
- que, malgré les défis associés à ce projet, la Ville soutienne le promoteur dans ses démarches de financement auprès de la SCHL et valide l'admissibilité du projet au volet 3 du programme AccèsLogis de la SHQ;
- que, malgré les défis associés à ce projet, la Ville propose l'utilisation d'un terrain pour ce projet sur le site de l'aréna Robert-Guertin. Le terrain pourrait être utilisé pour une période maximale de trois ans et les modalités du prêt seront définies dans le cadre d'un protocole d'entente;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante greffière à signer un protocole d'entente en vue d'un prêt éventuel d'une partie du site Guertin pour une durée maximale de trois ans, ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet,

B – Demande d'une aide d'urgence

- Que la Ville demande un soutien financier au gouvernement du Québec pour le Centre d'hébergement d'urgence en réponse aux besoins des personnes en situation d'itinérance,

C – Projet Gîte Ami

- Que la Ville mette sur pied un comité de support technique réunissant le SLSDC, le SUDD et le Gîte Ami pour l'accélération de la planification du projet permanent d'hébergement de transition de l'organisme;
- Que la Ville identifie les terrains disponibles répondants aux besoins exprimés par le Gîte Ami.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE

M^c GENEVIÈVE LEDUC

**Conseiller et président
Comité exécutif**

**Greffière
Comité exécutif**